

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020**

---

#### *Partie 1 – Le Budget Principal*

- I – Cadre général*
- II – La section de fonctionnement*
- III – La section d'investissement*
- IV – Indicateurs financiers 2019*

#### *Partie 2 – Les Budgets annexes*

- I – Budget annexe Camping Municipal*
- II – Budget annexe Jardin Botanique*
- III – Budget annexe de la Petite Enfance*

## PARTIE 1 – LE BUDGET PRINCIPAL

### I – CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les Communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2019, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- **Une section de fonctionnement** dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **Une section d'investissement** dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

### II – CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

L'année 2019 est marquée par la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales décidée par l'Etat, avec un taux de dégrèvement qui passe de 30% en 2018 à 65% en 2019 pour environ 80% des contribuables. L'Etat se substitue aux contribuables pour le paiement de l'impôt dans le cadre d'un dégrèvement sur la base du taux de référence global de taxe d'habitation et des abattements votés en 2017.

L'année 2019 a aussi fait l'objet dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 2020 de nombreux débats sur la réforme de la fiscalité locale qui doit aboutir à la suppression totale de la taxe d'habitation (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants à l'horizon de 2023) et une compensation financière par l'affectation aux seules Communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Sur le plan local, l'année 2019 s'est caractérisée par l'ouverture du nouveau Pôle Petite enfance dans le quartier Ichaca, la livraison des vestiaires de Chantaco, la poursuite des travaux liés au vélo (Ederbidea).

## II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 316 691
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 453 133
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 797 734
Chapitre 66 - Charges financières	518 972
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	297 492
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0
<b>S/T Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>20 384 023</b>
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	2 097 576
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 481 599</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2019
Chapitre 013 - Atténuation de charges	93 879
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 871 495
Chapitre 73 - Impôts et taxes	17 394 184
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 586 557
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	550 349
Chapitre 76 - Produits financiers	152
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	111 590
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	243 704
<b>S/T Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>23 851 909</b>
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	300 586
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	975 768
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 128 264</b>

⇒ **Les dépenses totales de la section de fonctionnement** (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 22 481 599€ en 2019. Elles sont constituées :

- de charges courantes : fluides, entretien des bâtiments communaux...,
- de dépenses de personnel,
- d'autres charges de gestion courante : subventions allouées aux associations et autres partenaires locaux,
- de frais financiers liés à la dette et à la trésorerie,
- et de charges exceptionnelles.

Une fois certains retraitements effectués (retraitement des travaux en régie, des dotations aux provisions en section d'investissement) pour un montant de 99 968€, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 20 548 506 € en 2018 à 20 284 355€ en 2019, soit une baisse de 1,3%.

Il est intéressant de relever que le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant luzien est en-deçà de celui des Communes touristiques littorales de + de 10 000 habitants :

Dépenses réelles de fonctionnement 2019 par habitant – Commune de Saint-Jean-de-Luz	Dépenses réelles de fonctionnement 2019 par habitant – Communes touristiques littorales de + 10 000 habitants (source OFGL2019)
970€/hab	1 060€/hab

⇒ **Les recettes totales de la section de fonctionnement** s'élèvent à 25 128 264€ en 2019. Hors excédent de fonctionnement reporté de 0,9M€ et hors cessions, les recettes réelles connaissent une diminution de 1,3%.

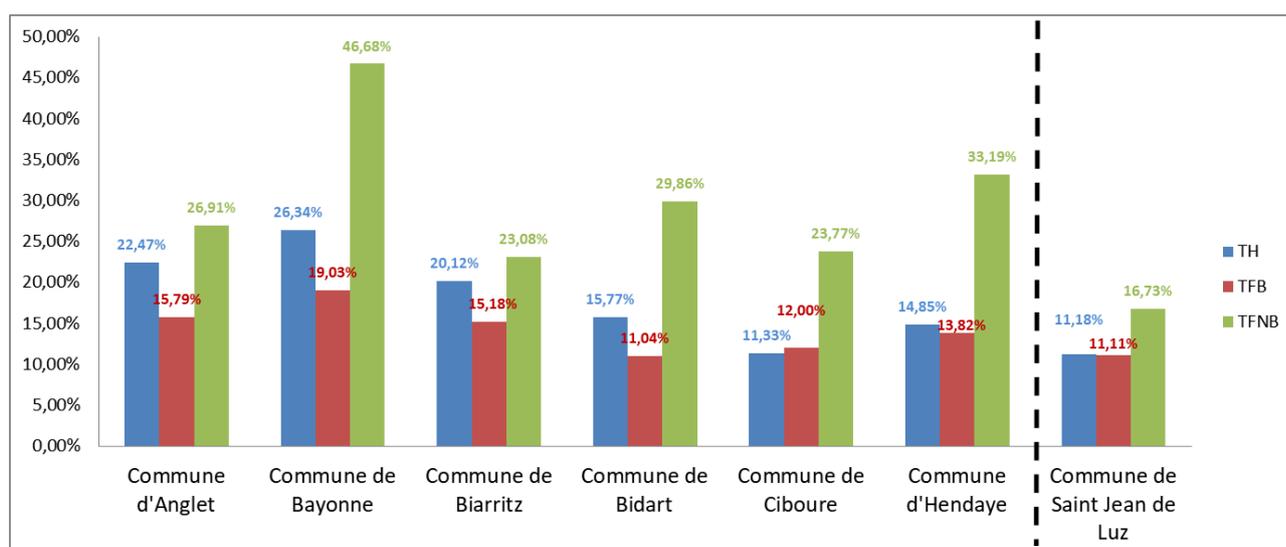
Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- le **produit de la fiscalité directe locale** (taxe d'habitation sur résidences principales et secondaires, taxes foncières et majoration de la part communale sur les résidences secondaires) : 10M€,
- **l'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque suite à la perte du produit de taxe professionnelle en 2010, baisse en raison du transfert de nombreuses compétences à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours, absorption du Syndicat mixte du Conservatoire Maurice Ravel...) : son total passe de 3,9M€ en 2018 à 3,1M€ en 2019,
- le **produit des jeux du Casino** en augmentation : 616K€,
- les **droits de mutation à titre onéreux** : 2,3M€.

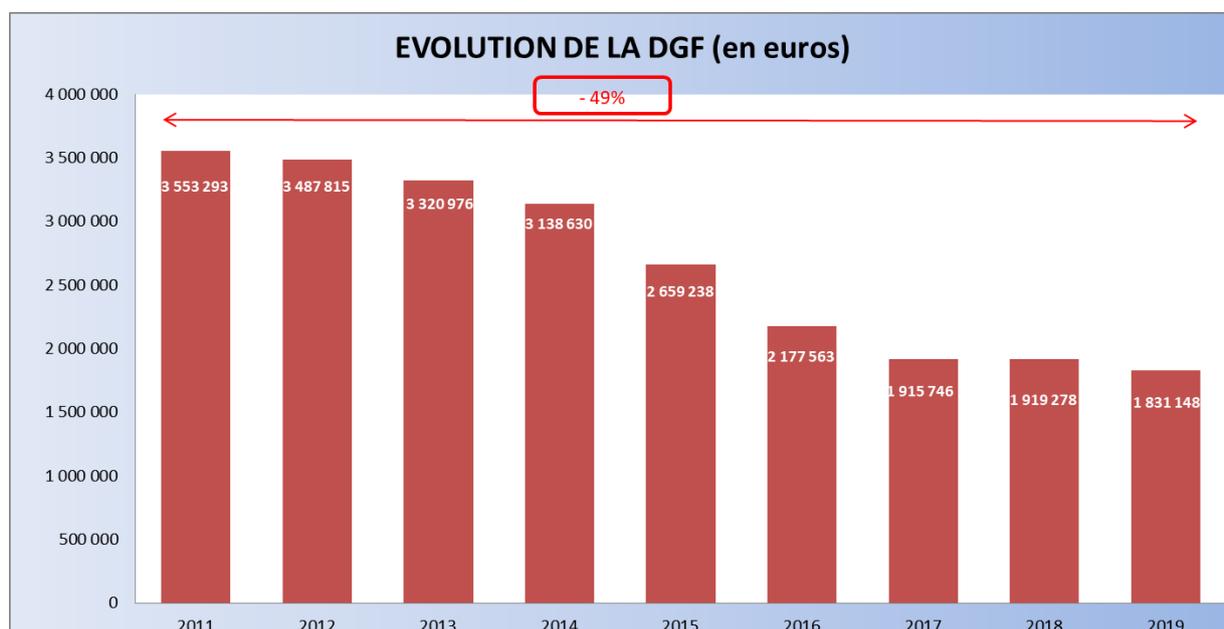
Les taux de fiscalité de la Commune n'ont pas évolué entre 2018 et 2019, permettant ainsi aux contribuables luziens passibles de la taxe d'habitation et sous conditions de revenus de bénéficier du plein effet du dégrèvement Macron sur la cotisation de TH.

Taux	2018	2019
TH	11,18%	11,18%
TFB	11,11%	11,11%
TFNB	16,73%	16,73%

Les taux de la Commune de Saint-Jean-de-Luz sont parmi les plus bas du territoire :



La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) a baissé de 88K€ entre 2018 et 2019 pour s'établir à 1 831 148€. Depuis 2011, la perte cumulée de DGF pour la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'élève à 1,7M€.



Les compensations d'exonérations fiscales de l'Etat au titre de mesures nationales sont en hausse en 2019 en raison du maintien dans le dispositif d'exonération des contribuables qui s'étaient vus supprimer la demi-part dite des « vieux parents ». Il convient de souligner que cette exonération constitue une perte de recette pour les collectivités territoriales puisque le calcul est effectué à partir du taux de taxe d'habitation de 1991. Le montant de ces allocations compensatrices est passé de 395K€ en 2018 à 418K€ en 2019.

En 2019, la Commune présente un résultat de fonctionnement en 2019 de + 2,6M€.

### III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

⇒ **Les dépenses totales de la section d'investissement** 2019 s'élèvent à 8,8M€ et se répartissent de la manière suivante :

- 7,3M€ de dépenses réelles d'investissement,
- 0,3M€ de dépenses d'ordre budgétaire,
- 1,2M€ de déficit d'investissement 2018 reporté.

Parmi les dépenses réelles d'investissement, celles-ci sont composées de :

- 1,17M€ de remboursement du capital des emprunts,
- 6M€ de dépenses d'équipement brut,
- et 171K€ d'autres dépenses.

Les dépenses d'équipement d'un montant de 6M€ sont réparties de la manière suivante :

<b>Répartition des dépenses d'équipement liés au cadre de vie</b>	<b>Montant en kilos euros - 2019</b>
Entretien sur le patrimoine communal	822 K €
Voirie et aménagements urbains	797 K €
Acquisition équipements pour les services	211 K €
Ville et Ecoles Numériques	279 K €
Foncier et Urbanisme	24 K €
Etudes préalables	76 K €
Participations diverses	34 K €
<b>Répartition des grands projets communaux</b>	<b>Montant en kilos euros - 2019</b>
Stratégie du Littoral	53 K €
Politique de l'Habitat	64 K €
Réhabilitation du Pôle petite enfance	1 822 K €
Ederbidea	386 K €
Pôle culturel	357 K €
Signalétique	180 K €
Construction des vestiaires de Chantaco	829 K €
Réhabilitation et extension Ur-Yoko	22 K €

⇒ **Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 6,7€.**

Il est à noter que la Ville a enregistré un Fonds de Compensation sur la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) plus important qu'en 2018 : 695K€ en 2019 contre 637K€ en 2018. Cela s'explique par les modalités de calcul établies à partir des dépenses d'investissement de l'année N-2.

La Commune bénéficie en 2019 pour la dernière année d'un montant de produits d'amendes de police à hauteur de 483K€. En effet, ces amendes de police étaient établies sur la base des contraventions de N-2, soit 2017 correspondant à la dernière année avant la mise en place de la réforme du stationnement payant.

La Municipalité a enregistré un niveau de subventions des partenaires plus important : de 144K€ en 2018 à 898K€ en 2019. Les opérations concernées par ces cofinancements sont principalement les travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle petite enfance, la construction des vestiaires de Chantaco, les travaux Ederbida.

En 2019, la Commune n'a pas mobilisé de nouveaux emprunts. Seule l'enveloppe restante (600K€) de l'emprunt contracté en 2018 a été tirée dans l'année pour financer les reports d'investissements 2018.

⇒ Au final, **la section d'investissement présente un solde d'exécution 2018 négatif de 2,2 M€.**

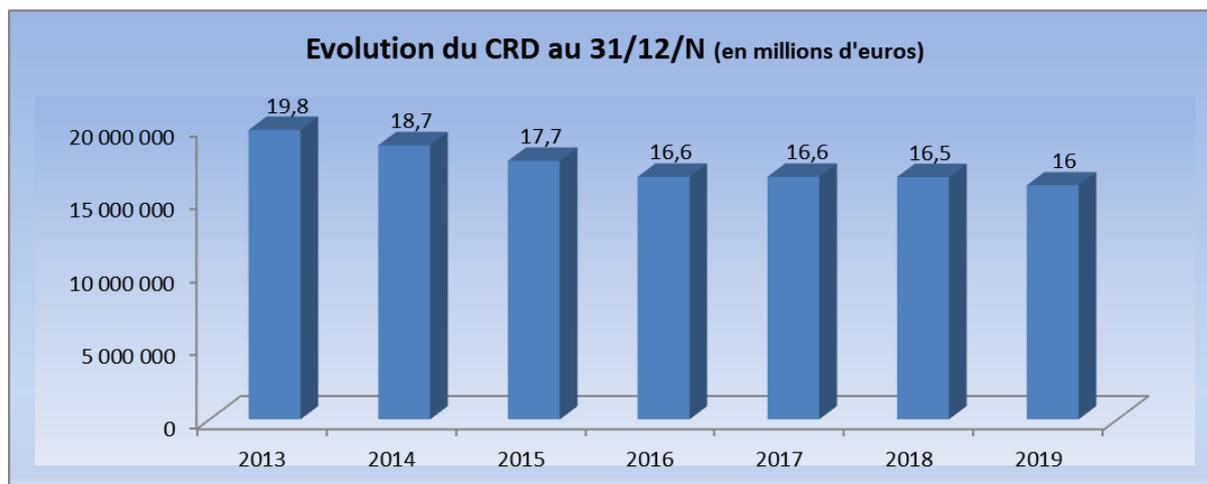
En cumulant le résultat des restes à réaliser 2019 (dépenses engagées non mandatées et recettes notifiées mais pas encore versées), le besoin de financement 2019 s'élève à +3,2M€.

## IV – Indicateurs financiers 2019

### ⇒ Etat de la dette

En 2019, la Commune n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts. Le solde de l'emprunt (600K€) contracté en 2018 a été tiré en 2019 pour financer les reports d'investissements 2018 intervenus en 2019.

Le capital restant dû de la dette s'élève au 31/12/2019 à 16M€ contre 16,5M€ en 2018.



### ⇒ Le ratio de désendettement

La **capacité de désendettement de la Ville** est à fin 2019 de **4,85 années**. Les analystes financiers considèrent qu'une collectivité territoriale est en bonne santé financière lorsqu'elle présente un ratio de désendettement compris entre 0 et 11 années. La situation financière de la Commune est donc très satisfaisante.

## PARTIE 2 – LES BUDGETS ANNEXES

### I – LE BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

La Commune gère en direct le Camping Municipal Chibau Berria.

Le budget annexe a dégagé un excédent de fonctionnement 2019 de + 125K€.

DEPENSES D'EXPLOITATION (en euros)	2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	227 595,48
Chapitre 012 - Charges de personnel	116 225,70
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	555,54
Chapitre 66 - Charges financières	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 795,00
<b>S/T Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>349 171,72</b>
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	13 453,13

RECETTES D'EXPLOITATION (en euros)	2019
Chapitre 013 - Atténuation de charges	4 386,00
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 034,33
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	373 617,69
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
<b>S/T Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>384 038,02</b>
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	103 396,00

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>362 624,85</b>
---	-------------------

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>487 434,02</b>
---	-------------------

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent de +7,6% entre le CA2018 et le CA2019 sous l'effet principalement de la régularisation comptable de l'impôt sur les sociétés de 2017 et d'un impôt sur les sociétés 2018 imputé en 2019 plus important que l'année 2017.

En investissement, la Commune a poursuivi avec l'architecte en charge de l'opération de réhabilitation des blocs sanitaires du Camping la mission de maîtrise d'œuvre. Des travaux d'isolation ont également été réalisés sur la salle polyvalente et un nouveau véhicule technique a été acquis.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)	2019
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00
Dépenses d'équipement	81 483,04
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81 483,04</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)	2019
Excédent d'investissement N-1 reporté	2 509,28
Excédent de fonctionnement capitalisés	23 943,45
Subventions	0,00
Ecritures d'ordre	13 453,13
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 905,86</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81 483,04</b>
--	------------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 905,86</b>
--	------------------

La section d'investissement présente au 31 décembre 2019 un besoin de financement de 41K€.

## II – LE BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE

La Commune assure la gestion du jardin botanique dans le cadre d'un budget annexe. Le financement de ce budget est notamment assuré par le versement d'une subvention du budget principal. La diversification des recettes du Jardin botanique a permis d'abaisser le niveau de la subvention d'équilibre du budget principal, celle-ci passant de 89K€ à 81K€. Les autres ressources proviennent des droits d'entrée ainsi que des subventions allouées par des partenaires comme le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Syndicat Bil Ta Garbi dans le cadre de missions spécifiques liées à la protection de l'environnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	21 600,36
Chapitre 012 - Charges de personnel	129 376,68
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,00
Chapitre 66 - Charges financières	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
<b>S/T Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>150 977,04</b>

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>150 977,04</b>
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2019
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 970,10
Chapitre 74 - Dotations et participations	31 881,88
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	81 450,00
<b>S/T Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>136 301,98</b>

Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	13 602,27
-------------------------------------	-----------

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>149 904,25</b>
---	-------------------

En 2019, le budget annexe du jardin botanique dégage un résultat de fonctionnement déficitaire de -1K€.

### III – LE BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

La Commune a souhaité accompagner les travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle petite enfance situé dans le quartier Ichaca avec une gestion en régie municipale d'un établissement d'accueil de jeunes enfants afin d'offrir un accueil de qualité aux enfants en tenant compte de leurs besoins individuels et augmenter le nombre de places offertes sur le territoire.

Ainsi, la Ville assure la gestion du guichet unique de la petite enfance, le pilotage d'un Relais d'Assistantes Maternelles « A Petits Pas » sur un territoire élargi (Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Guéthary, Ascain et Ahetze) ainsi qu'un multi-accueil familial et collectif pour 22 places d'enfants.

Ce nouveau pôle Petite Enfance a ouvert ses portes en Novembre dernier et le budget de fonctionnement calé sur 2 mois, à l'exception des charges de personnel puisque la Commune a assuré le recrutement de certains personnels pendant l'été 2019 pour assurer le montage du projet auprès de la CAF.

Les partenaires au coût de fonctionnement de l'équipement sont la CAF (RAM et multi-accueil familial et collectif) au titre de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance jeunesse (CEJ), le Département des Pyrénées-Atlantiques (uniquement RAM) ainsi que les Communes adhérentes du nouveau RAM (Ciboure, Guéthary, Ascain et Ahetze).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 513,06
Chapitre 012 - Charges de personnel	92 010,85
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,00
Chapitre 66 - Charges financières	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
<b>S/T Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>99 523,91</b>

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>99 523,91</b>
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2019
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 577,03
Chapitre 74 - Dotations et participations	30 370,42
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	74 131,31
<b>S/T Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>109 078,76</b>

Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	0,00
-------------------------------------	------

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 078,76</b>
---	-------------------